

Mâcon station classée de tourisme



La Ville de Mâcon a obtenu la reconnaissance institutionnelle en tant que « Station Classée de Tourisme » par décret du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Avec cette labellisation, Mâcon rejoint des villes prestigieuses telles que Lyon, Marseille, Nice, Cannes, Biarritz, Arcachon, ou encore Deauville et Cabourg.

Cette récompense est valable pour une durée de 12 ans et s'inscrit dans la continuité de l'obtention en 2010 de la certification « commune touristique ».

Le label station classée de tourisme

Ce nouveau label vient récompenser l'action menée par la Ville de Mâcon ces dernières années sur des thèmes aussi évidents que la valorisation du patrimoine, les animations culturelles et sportives, la qualité du cadre de vie, l'information et l'hébergement touristique... mais aussi sur des thématiques insoupçonnées telles que la sécurité, l'hygiène, la structure des soins ou encore la circulation et l'urbanisme.

Le tourisme à Mâcon

Chaque année, Mâcon attire quelques 300 000 touristes dont 70 000 croisiéristes.

Le tourisme fluvial connaît un essor important ces dernières années : le quai des Marans, rénové en 2017, accueille désormais jusqu'à six bateaux de croisière simultanément.

[Le camping municipal](#) est labellisé **** et Tourisme et handicap pour la qualité de ses équipements et services.

0 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE